



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 12 MARS 2013, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Yanik Maheu, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Lise Côté, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Luc Halde, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Belœil
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller, deuxième substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2013
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012
7. Affectation des surplus de l'année financière 2012
8. Réfection d'une partie de la toiture de la centrale de traitement de l'eau potable de la Vallée du Richelieu – octroi de contrat
9. Compte rendu de la rencontre du 20 février 2013 du comité technique de la RIEVR
10. Consommation d'eau pour le mois de février 2013
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 30 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

13-03-020

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point 11.1 (Avis de présentation - Règlement modifiant le règlement numéro 20-12 « Création d'un fonds de roulement »).

ADOPTÉE

13-03-021

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2013 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 13-013 06-02-13 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant un chèque de 4 525 \$ pour la ristourne ainsi que le détail du calcul.
- 13-014 08-02-13 Certificat de dépôt du RESPONSABLE DE DOCUMENTS EN RELATIONS DE TRAVAIL, direction de l'information sur le travail, MINISTÈRE DU TRAVAIL, qui confirme que la convention collective des employés a été signée le 21 janvier 2013, déposée le 25 janvier 2013 et couvre la période du 21 janvier 2013 au 31 décembre 2016.
- 13-015 11-02-13 Lettre de MADAME LOUISE LABRÈCHE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2013-02/33 approuvant le règlement numéro 22-11 de la Régie intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution ».
- 13-016 11-02-13 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 023-13 approuvant le règlement numéro 22-11 de la Régie intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution ».
- 13-017 12-02-13 Lettre de MAÎTRE SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2013-02-027 approuvant le règlement numéro 22-11 de la Régie intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution » et nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

procès-verbal de la séance ordinaire tenue par la Régie le 15 janvier 2013.

- 13-018 12-02-13 Lettre de MAÎTRE MARIE-JOSÉE BÉDARD, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2013-37 approuvant le règlement numéro 22-11 de la Régie intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution ».
- 13-019 18-02-13 Lettre de MADAME SUZANNE FRANCOEUR, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 13-02-25462 (9.6) approuvant le règlement numéro 22-11 de la Régie intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution ».
- 13-020 21-02-13 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant que Monsieur André Cholette, ingénieur, a été mandaté pour réaliser une analyse préliminaire concernant la modification du calcul des quotes-parts pour l'assainissement des eaux usées.
- 13-021 25-02-13 Lettre de MADAME DANIELÈ POTVIN, secrétaire de direction, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2013-02-044 approuvant le règlement numéro 22-11 de la Régie intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution ».
- 13-022 01-03-13 Télécopie de MAÎTRE ARMAND POUPART JR, avocat, POUPART & POUPART s.e.n.c.r.l., nous transmettant la Requête introductive d'instante intentée contre Univar au nom des Municipalités et des Régies et pour qui la Municipalité de Verchères avait contracté et qu'Univar refusait de desservir prétextant une erreur dans sa soumission. La requête est présentable le 22 avril 2013.
- 13-023 04-03-13 Lettre de MADAME LOUISE MESSIER, secrétaire, VILLE DE BELŒIL, nous transmettant la résolution numéro 2013-02-82 approuvant le règlement numéro 22-11 de la Régie intitulé : « Règlement d'emprunt concernant les frais de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'augmentation de réserve d'eau potable, de mise aux normes de l'usine de filtration et de sécurisation du réseau de distribution ».

13-03-022

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Luc Halde
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 13-03, du chèque numéro 16424 au chèque numéro 16473 et du bordereau numéro EDI974 au bordereau numéro EDI1001 pour un montant total de 260 520,38 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

13-03-023

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU QUE monsieur Benoit Dubord, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2012;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Lise Côté

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2012 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Benoit Dubord, vérificateur.

ADOPTÉE

13-03-024

POINT 7. AFFECTATION DES SURPLUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2012 de la Régie, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 308 844 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468.45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante, en l'accumulant au surplus libre ou en le versant aux municipalités membres de la régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2012, de 200 000 \$, soit et est versé aux municipalités membres conformément à la répartition établie par le vérificateur, monsieur Benoit Dubord comme annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le reste de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2012, de 108 844 \$, soit et est versé au surplus libre.

ADOPTÉE

13-03-025

POINT 8. RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU - OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entreprises pour la réfection d'une partie de la centrale de traitement;

ATTENDU QUE sur les quatre (4) soumissions reçues, la soumission de Toitures Roger Lapointe inc. est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux par la Régie est de 65 000 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Maheu
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve la soumission et l'octroi du contrat à Toitures Roger Lapointe inc., concernant le projet 2013-02 « Réfection d'une partie de la toiture », d'une somme de 57 165,57 \$ taxes incluses, cette soumission étant la plus basse soumission conforme.

QUE la dépense est payable à même le fonds de roulement;

QUE le remboursement du fonds se réalise sur une période de 3 ans;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉE

POINT 9. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 20 FÉVRIER 2013 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR

Le compte rendu de la réunion du 20 février 2013 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.

POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2013

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de février 2013 sont joints au présent point.

POINT 11. DIVERS

AVIS DE PRÉSENTATION

11.1 Règlement modifiant le règlement numéro 20-12 « Création d'un fonds de roulement »

Monsieur Yanik Maheu donne un avis de présentation indiquant qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 20-12 « Création d'un fonds de roulement » afin d'augmenter la valeur de ce fonds de 108 844 \$.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de Saint-Basile-le-Grand, a interrogé à propos de la correspondance de la ville d'Otterburn Park concernant la modification du calcul des quotes-parts pour l'assainissement des eaux usées et à propos des états financiers 2012.

13-03-026

POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 40 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jacques Durand
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

